



**PRÉFET
DE LA LOIRE-
ATLANTIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Nantes, le 6 septembre 2024

TOTALENERGIES À DONGES : COMMISSION DE SUIVI DE SITE DU 6 SEPTEMBRE 2024

Le 21 décembre 2022 en fin de journée, une fuite d'essence de 770 m³ est intervenue sur le site de la raffinerie. TotalEnergies a récupéré une grande partie de l'essence dans la rétention et y a mené les opérations de pompage nécessaires jusqu'au 28 décembre 2022. Total a ensuite excavé début 2023 plus de 11 000 tonnes de terres potentiellement souillées. Les analyses faites par Total ont permis d'estimer que 99 % de l'essence épandue dans la cuvette a été récupérée.

Dès la survenue de l'accident, des moyens importants ont été déployés pour connaître l'impact de cette fuite. La Force d'Intervention Rapide (FIR) d'Air Pays de la Loire a notamment été activée dès le 1er jour de l'accident permettant de disposer d'analyses concernant l'impact sur la qualité de l'air.

Une étude d'évaluation des expositions via la qualité de l'air durant l'accident a été réalisée par TotalEnergies qui a mandaté l'Institut national de l'environnement et des risques (INERIS) pour émettre un avis critique sur la méthodologie retenue. Ce rapport de l'INERIS a été transmis à l'industriel le 31 mai 2024 et à l'administration le 27 juin 2024 (les 1ers échanges techniques ayant eu lieu dès janvier 2023 mais ce 1er document a nécessité de nombreux échanges entre industriel et INERIS aboutissant ensuite à une phase de modélisation et avant finalisation du rapport). Un bilan des impacts environnementaux (air, eau, sol), de l'étude de TotalEnergies a déjà été partagé en janvier 2024 lors d'une commission de suivi de site (CSS) de la raffinerie TotalEnergies à Donges. La commission de suivi de site qui s'est tenue le 6 septembre 2024, a permis de présenter l'avis de l'INERIS.

Durant l'accident, un tapis de mousse a été maintenu ce qui a permis de limiter le phénomène d'évaporation, TotalEnergies indiquant une efficacité jusqu'à 90 %, notamment pour le benzène.

Lors de l'accident, les concentrations en benzène mesurées par Air Pays de Loire ont été comparées au seuil réglementaire alors en vigueur pour les expositions en milieu professionnel¹. Ce seuil est plus faible que la valeur repère proposée par certains organismes pour la gestion des situations accidentelles².

1 : 3250 µg/m³

2 : 29 000 µg/m³. Cette valeur fixée pour des expositions de 8 heures correspond à la concentration dans l'air d'une substance au-dessus de laquelle on prévoit que la population générale, y compris les individus sensibles, pourrait éprouver un malaise notable, une irritation ou certains effets asymptomatiques.

Préfecture de la Loire-Atlantique
Service régional de la communication interministérielle

02 40 41 20 89 / 90 / 91

pref-communication@loire-atlantique.gouv.fr

6 quai Ceineray – BP 33515
44035 Nantes

Pour évaluer les expositions des riverains dans la commune de Donges, en dehors des points de mesures effectuées lors de l'accident, TotalEnergies a modélisé les émissions atmosphériques liées à la volatilisation de l'essence dans l'air ambiant entre le 21 et le 28 décembre 2022. Cette modélisation a été effectuée pour le benzène qui est, du fait de ses caractéristiques toxicologiques, le principal porteur de potentiels risques sanitaires pour les personnes exposées.

Les simulations confirment que les riverains n'ont pas été exposés à des concentrations moyennes journalières en benzène supérieures à la valeur prise en considération pour des expositions professionnelles. Dans la phase d'étude a posteriori, une autre valeur de référence a été utilisée pour interpréter les résultats. Il s'agit d'une valeur toxicologique pour des expositions dites courtes, de 1 à 14 jours, à partir duquel un effet sanitaire indésirable est susceptible d'intervenir. Cette valeur, pour les effets non cancérogènes, est de 29 µg/m³ pour le benzène.

Les modélisations réalisées mettent en évidence que les concentrations moyennes journalières excèdent cette valeur toxicologique pour des expositions dites courtes sur une partie de la commune de Donges sous les vents dominants jusqu'au 26 décembre. Elles confirment que les 2 premiers jours présentent les concentrations les plus élevées sur la commune de Donges, au niveau du secteur résidentiel au sud avec des valeurs moyennes estimées pouvant atteindre 300 µg/m³ sur certains secteurs. Des dépassements de la valeur de référence sont observés les jours suivants mais sont d'intensité moindre.

Les associations locales se sont fait l'écho d'interrogations et d'inquiétudes sur l'impact de cet accident sur la santé des riverains. Les effets sanitaires les plus documentés pour des expositions court terme au benzène, sont les effets hématologiques, en particulier une moindre production des lymphocytes (globules blancs) qui participent à la réponse immunitaire. Les données scientifiques disponibles sont en faveur d'une réversibilité de cet effet, dès lors que les expositions au benzène cessent.

S'agissant des effets cancérogènes, l'exposition a été limitée dans le temps et le risque est uniquement considéré pour des périodes d'exposition plus longues dites de long terme. C'est la raison pour laquelle les évaluations quantitatives des risques sanitaires n'intègrent pas de calcul d'excès de risque pour des expositions réduites dans le temps.

Au regard des données scientifiques disponibles, des concentrations moyennes estimées et de la durée d'exposition, si un effet sanitaire (non cancérogène) ne peut être formellement exclu, il est considéré comme improbable au regard en particulier de son caractère réversible.

Pour mémoire, lors de l'accident, les professionnels de santé ou structures hospitalières n'avaient remonté aucun signalement de personnes ayant présenté des troubles de santé ou malaises en lien avec la fuite d'essence survenue sur le site de la raffinerie.